

8 février : OUI à la reconduction et à l'extension de la libre circulation des personnes avec l'UE

En 1992, la Suisse, en refusant l'EEE, a choisi de construire la voie bilatérale avec l'Union Européenne. Nous avons construit le cadre de ces relations petit à petit. A quatre reprises, le peuple suisse a confirmé ce choix par des votations populaires. Une nouvelle fois la question est posée : voulons-nous poursuivre sur cette voie ? La libre circulation des personnes, fait partie d'un « paquet » de sept accords bilatéraux (obstacles techniques au commerce, agriculture, transports ferroviaires, transport aérien, marchés publics, recherche) conclus entre la Suisse et l'UE. Dans les années nonante, le taux de chômage en Suisse était beaucoup plus important. L'ouverture de la Suisse à l'Europe a permis un taux de croissance qui a largement bénéficié aux travailleuses et aux travailleurs suisses.

La crise financière que nous traversons actuellement inquiète à juste titre et fait craindre une nouvelle montée du chômage, les chiffres annoncés ces derniers jours sont révélateurs de difficultés qu'il s'agira d'affronter. Ce n'est justement pas le moment d'y ajouter des difficultés supplémentaires en dénonçant les accords bilatéraux avec l'Union Européenne ! Car les responsables de la crise sont les financiers sans scrupules des grandes banques, qui ont privilégié le profit immédiat sans effort et sans travail ! Les travailleurs suisses ou européens n'y sont pour rien, mais doivent s'unir pour combattre ici et en Europe les effets de la crise et le dumping salarial !

Du point de vue des travailleurs, l'introduction des accords de libre circulation ont permis d'obtenir des mesures d'accompagnements qui donnent aux syndicats des moyens de contrôler le marché du travail et les cas de dumping comme cela n'avait jamais été possible précédemment dans notre pays. Le mythe du plombier roumain ou bulgare n'a pas plus de substance que le plombier polonais : aucun travailleur ne peut venir s'installer en Suisse sans permis de travail, et aucun ne peut toucher le chômage s'il n'a pas d'abord travaillé 12 mois. Un OUI à la libre circulation des personnes est la meilleure méthode pour protéger les salaires, les conditions de travail, et pour limiter au minimum les risques de chômage. Un OUI entraînera une amélioration sensible des mesures d'accompagnement: les contrôles vont ainsi augmenter de 20%. Ces mesures permettent déjà de surveiller et sanctionner les employeurs qui font pression sur les salaires et qui ne respectent pas les conditions de travail.

Le 8 février prochain, tous les accords bilatéraux passeraient à la trappe si le « non » devait l'emporter. Cette affirmation ne relève pas du chantage, car l'ensemble des accords bilatéraux forment un tout : l'un ne va pas sans les autres. L'Union européenne n'accepte aucune discrimination entre ses membres comme nous n'accepterions pas de discrimination entre nos cantons ou nos régions linguistiques ! Confirmer la libre circulation pour les vingt-cinq est indissociable de l'extension à la Bulgarie et à la Roumanie. Le prochain vote ne représente donc pas « seulement » une nouvelle votation sur la politique européenne de notre pays. Par notre vote, nous dirons si nous souhaitons poursuivre notre collaboration intensive avec l'Union européenne – ou pas du tout ! L'accord sur la libre circulation des personnes étant juridiquement lié à l'ensemble des accords bilatéraux I, nous votons sur tout le paquet, ni plus, ni moins. L'enjeu est de taille ! Et l'isolement n'est pas une réponse crédible.

Les problèmes actuels nécessitent des solutions globales, qui dépassent les frontières de notre petit pays. Cela vaut pour le respect des droits humains, une politique de paix et de sécurité, la justice sociale, l'écologie et – plus que jamais – pour combattre la crise économique et financière mondiale.

Je vous invite à glisser un OUI résolu dans l'urne.

Josiane Aubert, conseillère nationale